
L'Université Paris-Saclay victime d'une cyberattaque suivie d'une demande de rançon

Pour le SNPTES, il est primordial, établissement par établissement, d'être prémuni contre d'autres attaques.

Des pirates informatiques ont, au milieu du mois d'août, profité d'une ou plusieurs failles techniques pour rendre indisponible certains serveurs et services informatiques de l'Université Paris-Saclay. Cette attaque massive s'est accompagnée d'une demande de rançon.

Le SNPTES tient à souligner la réactivité de nos collègues et de la direction de l'Université. Il a fallu notamment, avec diligence, remettre en service une messagerie professionnelle pour l'ensemble des agents et préparer, aux dates préalablement prévues, la rentrée des étudiantes et étudiants.

L'Université Paris-Saclay, conformément aux recommandations fixées par les services de l'État, a annoncé, bien entendu, qu'elle ne verserait aucune rançon.

Le SNPTES, quant à lui, recommande à notre ministère ainsi qu'aux établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche de se donner les moyens humains, techniques et budgétaires afin de contrer, en amont, ces attaques.

Enfin, pour Le SNPTES, la sécurité informatique ne doit pas être sous-traitée ; autrement dit, elle doit être assurée, en priorité, par des agents publics.

Choisy-Le-Roi, le 04 septembre 2024